



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Région
Grand Est

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2025 - 102		
Avis direct (expert délégué) Date : 05/12/2025	Objet : Molsheim (67) - Déplacement d'un nid de Cigogne blanche – Alsace Habitat	Avis : Favorable

Contexte

La ville de Molsheim a installé en 2014 un nid sur un terrain communal en compensation d'un enlèvement de nid sur pylône électrique. Ce terrain a aujourd'hui été vendu à Alsace Habitat qui souhaite aménager la parcelle. Le nid ne peut donc pas rester sur cette parcelle. Afin de préserver le nid dans la durée, Alsace Habitat et la ville de Molsheim avait demandé en 2024 une dérogation pour déplacer le nid sur une nouvelle parcelle communale, située à proximité.

Une dérogation leur a été accordée par arrêté préfectoral le 25 novembre 2025.

La mesure compensatoire prévue a été réalisée, cependant les cigognes ne sont pas déplacées dans ce nouveau nid mais sur un autre poteau ES. Ce poteau toujours dans l'emprise du projet doit être enlevé et donc le nouveau nid également.

La mesure compensatoire est fonctionnelle et reste libre d'occupation. Il est donc proposé de réutiliser cette mesure compensatoire pour cette nouvelle demande.

L'intervention devra avoir lieu d'ici le 15 février 2026.

Questions au CSRPN

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Cigogne blanche ?

Supports de réflexion

CERFA

photo/plan

Analyse du CSRPN

Il est nécessaire d'enlever ce nid. La mesure compensatoire est déjà en place.

Avis du CSRPN

Avis favorable du CSRPN. Le projet ne remet pas en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population de Cigogne blanche.

Recommandations

retirer le poteau et le nid avant le retour des cigognes en février ou mars 2026

Yves Muller, expert-délégué, commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

